



HONORAIRES DE TRANSACTION PRIX MAXIMUM APPLIQUES

IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL ET/OU D'HABITATION MURS COMMERCIAUX – CESSION DROIT AU BAIL CESSION DE FONDS DE COMMERCE

**INFERIEUR A 150000 € : 10 % TTC DU MONTANT DU PRIX DE VENTE
AVEC UN MINIMUM DE 3600 € TTC DU PRIX DE VENTE**

DE 150 000 € A 250 000 € : 9 % TTC DU PRIX DE VENTE

AU DELA DE 250 000 € : 7 % TTC DU PRIX DE VENTE

BAUX COMMERCIAUX

REDACTION DU BAIL COMMERCIAL : Un mois de loyer H.T. + TVA 20 % avec un minimum de 1 000,00 € H.T.

FRAIS DE NEGOCIATION : Un mois de loyer H.T. + TVA 20 % avec un minimum de 1 000,00 H.T.

HONORAIRES A LA CHARGE ACQUEREURS OU LOCATAIRES

**SAS « L'IMMO 1 » 14 RUE DES PIPOTS 62200 BOULOGNE SUR MER
RCS BOULOGNE SUR MER 814 927 869**